

ÉLECTIONS CANTONALES MARS 2011

FERDINAND BERNHARD

CONSEILLER GÉNÉRAL SORTANT - MAIRE DE SANARY

ISABELLE DECITRE
SUPPLÉANTE



Toujours la même volonté pour notre canton

Bandol, Évenos, Ollioules, Sanary...

Notre canton est une belle mosaïque de paysages divers, mais tous authentiques : des hauteurs boisées du Gros Cerveau à la blondeur des plages, de la douceur parfumée des restanques de la campagne provençale aux falaises rouges qui surplombent la mer, des gorges escarpées de la Reppe aux ports où se balancent «pointus» et autres bateaux de tradition... c'est partout un mariage harmonieux et fructueux de nos traditions terrestres et maritimes, et c'est surtout un territoire dont la dimension profondément humaine demeure heureusement préservée.

Ces femmes et ces hommes qui font vivre notre canton, Ferdinand Bernhard les connaît depuis longtemps ; entre eux et leur conseiller général, les relations ont toujours été au beau fixe. Très attentif aux besoins de tous, et plus particulièrement à la qualité de vie de chacun, Ferdinand Bernhard a su donner à ce territoire toute sa place au sein de l'assemblée départementale, et a obtenu pour lui tous les soutiens financiers nécessaires à sa valorisation et son développement. Dans les nombreux domaines où il est intervenu - et notamment ceux qui sont plus spécifiquement du ressort du Conseil Général : les routes départementales, l'action sociale et les collèges - il a toujours voulu que les actions entreprises s'inscrivent dans un projet porteur d'avenir, d'équilibre, de solidarité, de qualité de vie et de sécurité. On ne pourrait faire ici la liste de toutes les actions menées à bien tant elles sont nombreuses, nous vous proposons quelques exemples pour vous présenter l'esprit dans lequel le travail a été accompli et les projets à venir.





BANDOL

Si Bandol se porte bien, Sanary se portera mieux ! Telle a toujours été ma conviction. La complémentarité, la synergie entre nos deux villes sont fondamentales pour l'une comme pour l'autre.

Au cours de mes mandats de conseiller général, j'ai toujours veillé à rendre plus forte cette idée en favorisant très fortement les investissements du Conseil Général sur Bandol. Les crédits n'ont pas manqué aux maires successifs pour cofinancer bien des réalisations dont les Bandolais jouissent aujourd'hui.

La volonté a été sans faille de ma part pour faire réaliser les travaux routiers espérés et nécessaires sur les routes départementales qui traversent Bandol. Une vigilance toute particulière s'est exercée, tout au long des mandats, sur les attentes de nombreuses associations dans le cadre des crédits d'animation. Un seul grand dossier reste à l'ordre du jour : la reconstruction du collège. Il demeure pour moi un projet à porter et à défendre malgré la crise financière et le drame de la Dracénié avec leurs effets néfastes sur le budget du Conseil Général. Mais, nous avons pu apporter de nombreux financements pour réaliser des projets à destination de la jeunesse et la Salle des sports en est un bel exemple.

Depuis toujours, les Bandolais m'ont accordé leur confiance. Ils ont pu mesurer l'implication du Conseil Général dans tous les projets de Bandol. Fier de leur soutien toujours renouvelé, je continuerai avec eux, à leurs côtés, à m'investir sans faiblir pour que Bandol soit toujours plus agréable à vivre.

Docteur Ferdinand Bernhard
Conseiller général sortant
Maire de Sanary

● L'environnement

Le Conseil Général soutient notamment les projets visant à étendre et améliorer les réseaux d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, l'entretien du littoral et de la forêt, ainsi que les actions en faveur du développement durable.

L'eau, l'assainissement

- Rénovation de la déchèterie
- Travaux assainissement et extension de la station d'épuration
- Enfouissement des lignes EDF

Littoral

- Station d'avitaillement
- Réfection du quai

● Les routes départementales... et les autres

Le Conseil Général a sous sa responsabilité les voies départementales, qu'il aménage et entretient au fur et à mesure des besoins. À la demande de chaque commune, il participe également, par son soutien financier dans le cadre de "l'aide aux communes", aux interventions nécessaires sur les voies communales, contribuant ainsi à la qualité du réseau routier et à l'amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation.

Routes départementales

- Aménagement de la route de Marseille entre le rond-point des Combattants d'Afrique du Nord et le rond-point de l'Europe et des villes jumelées.
- Création du giratoire entre la route du Beausset et l'ancien chemin de Toulon

Ainsi que la voirie et les aménagements routiers

Nombreux chantiers dont : rond-point Saint Marc, aménagement de rues, des Tuileries et rénovation des allées Vivien.



Les grands axes du prochain mandat sur la commune de Bandol :

- Réhabilitation du collège
- Soutien aux projets communaux

● Aide aux communes

Le Conseil Général participe financièrement à la réalisation de chantiers structurants, de création ou d'entretien de bâtiments communaux, l'animation, ou encore l'acquisition d'équipements.

Bâtiments communaux

- Création d'un bâtiment pour accueillir une salle polyvalente, la médiathèque et le pôle administratif
- Travaux de la mairie, réfection de la capitainerie

Divers

- Acquisition véhicules
- Soutien financier à l'animation
- “Le Printemps des Potiers”

Acquisitions foncières

- Propriété Couedic



● Éducation et jeunesse

Le Conseil Général est responsable des collèges et des équipements qui s'y rattachent. Il intervient également financièrement pour soutenir les réalisations et les actions communales en faveur de la jeunesse.

Collège et salle des sports

- Création d'une salle de sports
- Réfection du collège, inscrite au prochain mandat
- Informatique dans les établissements scolaires

Participation aux équipements...

- Structure petite enfance et loisirs
- Réfection du stade Deferrari
- Réhabilitation de l'aire de jeux

... et aux actions en faveur des jeunes

- Cantines scolaires
- Allocations scolaires
- Aide au financement du transport scolaire des collégiens

L'action sociale ●

L'action sociale est la première mission du Conseil Général, qui y consacre la moitié de son budget. Il intervient directement auprès des habitants par le biais des assistantes sociales départementales, qui reçoivent les administrés dans chaque commune. Il intervient également, soit auprès des communes, soit auprès d'organismes et associations, pour aider les projets visant à favoriser : la protection de la famille, la solidarité avec les personnes âgées ou handicapées, la santé publique, les antennes sociales, l'insertion...

Logements sociaux

- Réhabilitation de 28 logements “Les Routes”

Ainsi que soutien financier à diverses associations caritatives ou de solidarité.



ÉLECTIONS CANTONALES MARS 2011

● Compétences et pouvoirs du Département

Le Conseil Général exerce des responsabilités dans 4 domaines

- *L'action sociale et sanitaire : c'est son premier domaine d'action*
- *L'aménagement de l'espace et l'équipement : plus particulièrement en ce qui concerne les routes départementales*
- *L'éducation, la culture et le patrimoine : il s'agit principalement des collèges*
- *Les actions économiques : pour favoriser le développement économique des territoires*

Le rôle du conseiller général

À la fois administrateur et animateur de son canton, le conseiller général est le relais indispensable entre un territoire et l'assemblée départementale. Il porte les projets des communes qui constituent le canton afin d'obtenir le soutien le plus large du Département. À l'écoute de tous, sans prise de position partisane, il doit avoir une vision économique, sociale et culturelle complète de la situation du canton, puis bâtir des dossiers solides qu'il va ensuite défendre. Il faut pour cela une volonté de tous les instants, ainsi que des relations de confiance avec les divers élus et responsables du Conseil Général.

Les élections ont lieu tous les 6 ans au suffrage universel direct à l'issue d'un scrutin uninominal à deux tours. Si un second tour est nécessaire, seuls les candidats ayant obtenu au premier tour un nombre au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits, peuvent se maintenir.

